

**MOTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CHU DE LA REUNION AU SUJET
DE LA SITUATION SANITAIRE A MAYOTTE**

Les membres du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion réunis ce jour, le mercredi 21 mars 2018, adoptent la motion suivante à destination des collègues hospitaliers du Centre Hospitalier de Mayotte.

L'ensemble des professionnels du CHU ainsi que les membres de son Conseil de Surveillance tiennent à faire part de leur entier soutien à leurs collègues de l'île de Mayotte devant la dégradation de leurs conditions de travail et les difficultés relatives à la prise en charge des patients du fait des mouvements sociaux actuels.

Le CHU de La Réunion, impliqué dans une collaboration forte avec le CHM depuis 2013, fait part de sa totale mobilisation afin d'appuyer le Centre Hospitalier de Mayotte, que ce soit en terme de prise en charge des patients arrivant en EVASAN ou afin de favoriser les conditions d'hébergement des patients contraints de rester à La Réunion du fait des blocages, et se tient en outre bien évidemment en alerte et à la disposition du Centre Hospitalier de Mayotte afin de faciliter les renforts en personnels médicaux et non médicaux du CHU qui seraient volontaires pour appuyer leurs collègues de Mayotte.

Saint-Paul, le 21 mars 2018

Le Président du Conseil de Surveillance



Jean-Paul VIRAPOULLE